



Mairie de Veynes
BP 26 – 05400 Veynes
Tél: 04 92 58 10 22

Compte Rendu Conseil municipal du 10 Juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 10 Juin 2020 à 18h00, Salle des Variétés du Quai des Arts, sous la présidence de Monsieur Christian Gilardeau-Truffinet, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

La séance « Questions du public » fait l'objet d'un résumé succinct, comme cela a été souhaité lors de ce Conseil municipal.

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Aucune personne du public ne souhaite s'exprimer.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le *compte-rendu de la séance du 26 mai 2020.*

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Désignation secrétaire de séance : J.Pelloux

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Considérant que Monsieur Marc Ventre a démissionné de son poste de conseiller municipal ;
Considérant que Monsieur Christian Aubert a accepté de siéger au Conseil Municipal ;
Monsieur Christian Aubert est installé dans sa fonction de conseiller municipal et le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Christian Aubert.

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal, qu'en application de l'article 22 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, du Maire ou son représentant, Président,

et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après vote à bulletin secret, sont élus :

MEMBRES TITULAIRES :

- M.Serge EYSSERIC
- M.Alain NESSON
- Mme Bernadette SAUDEMONT

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- M.Jean PELLOUX
- M.Paul MARTIN
- M.Pierre PELLOUX

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs et présente la liste des noms qui seront proposés à la Direction des Finances Publiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des membres des commissions municipales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la constitution de 9 commissions municipales et à l'élection de leurs membres par scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Il ressort de l'élection des membres des commissions la composition des neuf commissions de la manière suivante :

COMMISSION MUNICIPALE ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES, ÉCONOMIE - COMMUNICATION

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées et obtiennent les résultats suivants

- « Un horizon meilleur pour Veynes » : 18
- « Veynes demain, avec vous » : 3
- « Veynes pour tous, tous pour Veynes » : 2

Sont donc élus :

- Alain NESSON
- Gérald GRIFFIT
- Serge EYSSERIC
- Jérôme BUSCAT
- Jean BANAL
- Marie Luce DAVIN
- Hélène GRINAN-MOUTINHO

COMMISSION ENVIRONNEMENT – GESTION DE L'EAU – URBANISME

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées :

- « Un horizon meilleur pour Veynes » : 18
- « Veynes demain, avec vous » : 3
- « Veynes pour tous, tous pour Veynes » : 2

Sont donc élus :

- Madame Lamia CONTRUCCI
- Monsieur Serge EYSSERIC
- Monsieur Jean PELLOUX
- Madame Christine NICOLAS

- Madame Françoise BELLANGER
- Madame Bernadette SAUDEMONT
- Monsieur Christian AUBERT.

COMMISSION TRAVAUX - VOIRIE – RÉSEAUX – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées :

- « Un horizon meilleur pour Veynes » : 18
- « Veynes demain, avec vous » : 3
- « Veynes pour tous, tous pour Veynes »:2

Sont donc élus :

- Monsieur Serge EYSSERIC
- Monsieur Jean PELLOUX
- Monsieur Alain NESSON
- Monsieur Hervé SANTANA
- Monsieur Paul MARTIN
- Monsieur Pierre PELLOUX
- Monsieur Christian AUBERT.

COMMISSION LIEN SOCIAL – VIE DES QUARTIERS ET HAMEAUX - JUMELAGE

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
- 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,
- 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes ».

Sont donc élus :

- Madame Rajaa TOUSSAINT
- Monsieur Paul MARTIN
- Madame Karine PELLOUX
- Monsieur Hervé SANTANA
- Monsieur Alain CAUSSE
- Monsieur Pierre PELLOUX
- Madame Hélène GRINAN-MOUTINHO.

COMMISSION SPORT – LOISIR – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 8.

3 listes sont représentées :

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
- 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,
- 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes ».

Sont donc élus :

- Monsieur Alain CAUSSE
- Madame Karine PELLOUX
- Madame Rajaa TOUSSAINT
- Madame Urszula MOSTOWSKI
- Monsieur Paul MARTIN
- Monsieur Hervé SANTANA
- Madame Marie-Luce DAVIN
- Madame Hélène GRINAN-MOUTINHO.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE- JEUNESSE

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées :

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
- 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,

- 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes ».

Sont donc élus :

- Madame Lamia CONTRUCCI
- Madame Rajaa TOUSSAINT
- Monsieur Jérôme BUSCAT
- Madame Karine PELLOUX
- Madame Françoise BELLANGER
- Madame Marie-Luce DAVIN
- Monsieur Christian AUBERT.

COMMISSION CULTURE – TOURISME

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées :

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
- 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,
- 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes ».

Sont donc élus :

- Madame Françoise BELLANGER
- Madame Marie BEGOU
- Madame Urszula MOSTOWSKI
- Monsieur Jean BANAL
- Monsieur Paul MARTIN
- Madame Bernadette SAUDEMONT
- Madame Héléne GRINAN-MOUTINHO.

COMMISSION PRÉVENTION – SÉCURITÉ – ACCESSIBILITÉ – AFFAIRES MILITAIRES

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées :

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
- 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,
- 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes ».

Sont donc élus :

- Monsieur Hervé SANTANA
- Monsieur Gérald GRIFFIT
- Monsieur Jean BANAL
- Madame Lamia CONTRUCCI
- Monsieur Paul MARTIN
- Monsieur Pierre PELLOUX
- Monsieur Christian AUBERT.

COMMISSION DES MARCHÉS

Le Maire propose de fixer le nombre des membres de cette commission à 7.

3 listes sont représentées :

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
- 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,
- 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes ».

Sont donc élus :

- Monsieur Serge EYSSERIC
- Monsieur Alain NESSON
- Monsieur Gérald GRIFFIT
- Monsieur Jean PELLOUX
- Monsieur Paul MARTIN

- Madame Bernadette SAUDEMONT
- Madame Hélène GRINAN-MOUTINHO.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal, en application des articles L123-4 à L123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles, de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et d'élire en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 4 à 8 membres.

Il rappelle également que le Maire est Président de droit du CCAS.

Monsieur le Maire propose de fixer à 7 le nombre des membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Ont obtenu :

- 18 voix pour la liste « Un horizon meilleur pour Veynes »,
 - 3 voix pour la liste « Veynes demain, avec vous »,
 - 2 voix pour la liste « Veynes pour tous, tous pour Veynes » .
- o Monsieur Hervé SANTANA
 - o Monsieur Gérald GRIFFIT
 - o Madame Claude DUBUT
 - o Monsieur Paul MARTIN
 - o Monsieur Alain CAUSSE
 - o Monsieur Pierre PELLOUX
 - o Madame Hélène GRINAN-MOUTINHO.

Objet : Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder, à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant la commune de Veynes auprès du Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes (SyME 05).

- Titulaire : Monsieur Serge EYSSERIC
- Suppléant : Madame Lamia CONTRUCCI.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation des délégués de la commune de Veynes auprès du Centre Social Rural Émile Meurier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner trois délégués représentant la commune auprès du Centre Social Rural, étant précisé que le Maire est membre de droit au vu des statuts du Centre Social.

- Madame Rajaa TOUSSAINT
- Monsieur Alain CAUSSE
- Madame Karine PELLOUX.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation des délégués de la commune de Veynes auprès du Conseil d'Administration du Collège François MITTERRAND.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la commune de Veynes auprès du Conseil d'administration du Collège François MITTERRAND.

TITULAIRES :

- Madame Rajaa TOUSSAINT
- Monsieur Jérôme BUSCAT

SUPPLÉANTS :

- Monsieur Gérald GRIFFIT
- Madame Lamia CONTRUCCI

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation des délégués de la commune de Veynes auprès du Conseil d'Administration du Lycée Pierre Mendès France.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants représentant la commune de Veynes auprès du Conseil d'Administration du Lycée Pierre Mendès France.

TITULAIRES :

- Madame Rajaa TOUSSAINT
- Monsieur Jérôme BUSCAT
- Monsieur Jean BANAL

SUPPLÉANTS :

- Madame Karine PELLOUX
- Madame Ursula MOSTOWSKI
- Madame Christine NICOLAS

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation d'un délégué de la commune de Veynes auprès du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD Ouléta.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner Monsieur Alain NESSON comme délégué représentant la commune de Veynes auprès du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD Ouléta.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation des délégués de la commune de Veynes auprès de l'Office Municipal des Sports.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner

- Monsieur Hervé SANTANA
- Madame Urszula MOSTOWSKI.

comme représentant la commune auprès de l'Office Municipal des Sports.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin. Ne participe pas au vote : S.Eysseric

Objet : Désignation d'un délégué de la commune de Veynes auprès du Comité National d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner

Monsieur Hervé SANTANA

comme délégué des élus de la Commune de Veynes et du Centre Communal d'Action Sociale auprès du Comité National d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation d'un délégué de la commune de Veynes auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Monsieur Christian Gilardeau-Truffinet et Madame Françoise BELLANGER comme représentants de la commune de Veynes auprès du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales .

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

M.le Maire : *Il est important de siéger, on avait abandonné notre présence, on va siéger de manière active.*

Objet : Désignation du Correspondant Défense.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Hervé SANTANA comme correspondant Défense.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Désignation d'élus correspondants pour les communes forestières.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner

- Délégué titulaire: Monsieur Jean PELLOUX
- Délégué suppléant Monsieur Paul MARTIN.

comme délégués.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : B.Saudemont – P. Pelloux – M.L Davin.

Objet : Indemnités de fonction des élus.

Le maire présente la délibération et propose de décider des indemnités de fonction des élus, comme suit :

Maire : 36 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Adjoint : 12,86. % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Conseiller délégué : 9,43 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

et décide de ne pas appliquer la majoration de 15 % pour commune chef-lieu de canton prévue à l'article L2123-22 ;

La délibération est adoptée à la majorité – Contre: H.Grinan Moutinho, C.Aubert.

Objet : Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité ou à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° et l'article 3 – 2° de la loi du 26 janvier 1984 .

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme B.Saudemont : *Je souhaiterais qu'un reporting des embauches soit fait en Conseil municipal.*

M.le Maire : *On le fera.*

Objet : Attribution des subventions aux associations sportives affiliées à l'Office Municipal des Sports.

Il convient de procéder à l'attribution, aux associations et clubs sportifs, des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles, sur la base d'une répartition proposée par l'Office Municipal des Sports.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstentions : H.Grinan-Moutinho, C.Aubert. Ne participe pas au vote : C.Gilardeau-Truffinet, S.Eysseric, A.Causse, K.Pelloux.

Questions diverses :

M.le Maire : *Je vous informe avoir reçu le Président du Département des Hautes Alpes et Mme Bernadette Saudemont, Vice Présidente du Département, et qu'il est convenu de 2 choses :*

- L'arrêté de déviation des poids lourds par le Col du Pignon sera pris pour le 1^{er} Juillet 2020.

- Un moratoire d'une année a été obtenu pour le déménagement du Centre social Emile Meurier afin de trouver la meilleure solution au relogement des activités du Centre Social.

Nous avons également pris la décision d'octroyer dans le cadre du soutien aux commerçants face à la crise sanitaire, la gratuité aux 3 camions pizza de la Commune, ainsi qu'un abattement de 50 % sur la facture eau et assainissement des bars, coiffeurs et boulangeries.

Un rendez-vous avec M.Orain a été pris pour la gestion du gymnase régional. De 2011 à 2014 la Commune avait la gratuité sur l'utilisation de ce gymnase. En 2014, une indemnité d'environ 3 000 € a été demandée. Aujourd'hui, la participation de la commune se monte à

28 000 €. Par conséquent, il a été décidé de signer une nouvelle convention plafonnée à 20 000 €, soit 8 000 € d'économie.

3 500 masques ont été commandés à destination de la population, j'invite l'ensemble des conseillers municipaux à participer à cette distribution à 17h aux arcades ce mercredi 17 Juin 2020 et samedi 20 Juin 2020 également à 17h.

Nous connaissons un problème sur la station d'épuration depuis deux jours, la solution sera trouvée d'ici vendredi.

Nous souhaitons enlever les blocs de granit au Rond point Gambetta, ils seront très prochainement remplacés par de la lavande. Nous aurons une réflexion sur le fleurissement en utilisant des plantes qui consomment peu d'eau.

Dès le lendemain du 26 Mai 2020, date de mon installation, j'ai appelé le maire de Suno, et ai déjà une invitation pour fin juillet ou août.

Chaque fois que nous recevons des associations, nous leur demandons d'intégrer cette participation franco italienne, de même que notre volonté d'intégrer une démarche respectueuses de l'environnement ou des actions envers la jeunesse.

Je remercie mon équipe pour leur implication à ce sujet.

Nous préparons la fête de la musique pour le week-end du 28 et 29 Juin 2020 et une grande fête pour la fête de Veynes avec un feu d'artifice. Les pompiers préparent un bal pour le 13 Juillet 2020.

C.Aubert : Nous espérons que l'opposition aura connaissance de tous les dossiers.

Nous sommes étonnés de votre absence à la présidence de la CCBD

Je voudrais connaître le prix de la maison des chefs.

M.le Maire : Elle sera en vente, mais nous pouvons aussi imaginer que nous pourrions faire une maison des solidarités et associations.

Pour le terrain de St Marcellin, nous devons trouver une solution avant décembre 2021.

Nous allons lancer un audit financier avec un cabinet privé.

Pour les 700 000 € évoqués lors du dernier conseil municipal, nous avons déjà 320 000 en réserve de 2019, et les 400 000 restants sont des retombés de TVA en remplacement du FCTVA. Il n'y a aucun soucis, la seule difficulté est la trésorerie.

H. Grinan- Moutinho : Aura-t-on accès au rapport de l'audit, il sera public ?

P.Pelloux : Un audit, cela fait des coûts supplémentaires.

M.le Maire : oui il sera public. Si nous attendons l'audit de la cours des comptes, cela sera plus long. Avec un cabinet privé, nous aurons une vision à long terme.

M.L. Davin : Est ce que vous serez en capacité de nous donner la date de tous les conseils municipaux.

M.le Maire : Oui, je vous demande un peu d'indulgence. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 Juin 2020.

La séance est levée à 20h14



